

CARTE D'IMMATRICULATION

Enregistrement de la propriété déclarée au fichier central des équidés

NOM DU CHEVAL

N° UELN : XXXXXXXXXXXXXXXXX

N° SIRE : XXXXXXXXX



Race : SELLE FRANCAIS

Sexe : FEMELLE

Père : ETALON (NLD), KWPN

Robe : ALEZAN

Mère : MERE, SFA

Date de naissance : 18 mai 2015

Pompadour, le : 14/11/2016

*Le Directeur Général de l'Institut
Français du Cheval et de l'Equitation*


Jean CEZARD

Propriétaire destinataire :

MADAME PRENOM NOM
ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Propriétaire(s) :
MME PRENOM NOM

100.00%

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles en écrivant à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation.

À chaque changement de propriété, la carte d'immatriculation doit être transmise au nouveau propriétaire après avoir été endossée par les parties. Le nouveau propriétaire est tenu de l'envoyer au SIRE dans les deux mois suivant la date où elle lui est remise, sous peine d'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme pièce d'identification de l'animal immatriculé. Seul le document d'identification portant le même numéro SIRE et UELN permet cette identification (Règlement (UE) 2015-262).

Déclaration de vente

NOM - Name

NOM DU CHEVAL

N° SIRE - SIRE Number :

XXXXXXXXXX

N° UELN : XXXXXXXXXXXXXXXXXX

VENDEUR

Je soussigné(e)⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Propriétaire de l'équidé désigné au recto, copropriétaire dûment mandaté, **déclare céder à :**

ACHETEUR(S)

NOUVELLE REPARTITION DE LA PROPRIETE⁽¹⁾ (remplir en majuscules) – La somme des parts doit être égale à 100%

1 Monsieur Madame Date de naissance (jj/mm/aa) : ou Statut juridique : et N° SIRET :

Nom de la personne ou dénomination sociale de la société

Prénom usuel ou complément de dénomination sociale

Adresse (rue, avenue, lieu-dit,...)

Code postal

Commune

Pays

PART⁽²⁾ :%

COPROPRIETAIRE(S) EVENTUEL(S)

2 M. Mme. Nom : Prénom :

Adresse : **PART⁽²⁾ :**%

Code postal : Commune : **Pays :**

3 M. Mme. Nom : Prénom :

Adresse : **PART⁽²⁾ :**%

Code postal : Commune : **Pays :**

4 M. Mme. Nom : Prénom :

Adresse : **PART⁽²⁾ :**%

Code postal : Commune : **Pays :**

Fait le : **à :**

Signature du ou des VENDEUR(S)⁽¹⁾ :

Signature du ou des ACHETEUR(S)⁽¹⁾ :

Déclaration établie sous la responsabilité du / des signataire(s), toute fausse déclaration pouvant entraîner des poursuites.

• La Carte d'Immatriculation doit être endossée à chaque transaction et renvoyée par le nouveau propriétaire au SIRE, B.P.3, 19231 ARNAC POMPADOUR Cedex accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'Ifce (tarifs consultable sur www.ifce.fr). Celui-ci recevra, à l'adresse qu'il aura indiquée, une nouvelle carte établie à son nom. En cas de copropriété, la carte d'immatriculation est envoyée au premier acheteur déclaré.

• Le changement de propriétaire n'est effectif qu'une fois l'enregistrement effectué au SIRE avec un dossier complet.

• Une version dématérialisée peut être obtenue suivant les modalités précisées sur www.ifce.fr (tarif réduit).

• L'Ifce peut être amené à communiquer vos coordonnées à des partenaires. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

⁽¹⁾ En cas de copropriété, la carte doit être signée par l'ensemble des copropriétaires ou le signataire s'engage à avoir été expressément mandaté par toutes les personnes concernées.

⁽²⁾ En cas de copropriété, notez les parts de chacun des acheteurs en pourcentage avec décimale. Au-delà de 4 co-proprétaires, joindre un courrier signé mentionnant les parts de chacun.